

Examen public

**La période de questions du public
au conseil municipal de Montréal**

La Commission de la présidence du conseil ira à la rencontre de la population montréalaise dans le cadre d'une consultation publique itinérante pour échanger de manière informelle au sujet du fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal, qui se tient une fois par mois à l'hôtel de ville de Montréal, dans le Vieux-Montréal.

La Commission invite donc la population montréalaise à venir prendre connaissance du document de réflexion lors de la première assemblée publique qui sera webdiffusée et qui se tiendra comme suit :

Présentation du dossier

DATE	Le mercredi 20 mars 2019
HEURE	19 h à 22 h
LIEU	Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil Métro Champ-de-Mars : www.stm.info

Les représentantes du Bureau de la présidence du conseil y présenteront toute l'information entourant le fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal. À cette occasion, le public aura la possibilité de poser des questions de clarification.

Puis, les personnes et les organismes qui le souhaiteront pourront prendre part à l'une ou l'autre des quatre séances publiques qui se tiendront en différents endroits de la ville pour permettre les échanges, l'audition des commentaires et le dépôt des mémoires. La Commission tiendra une dernière séance pour adopter ses recommandations. Il est à noter qu'un second avis public paraîtra sous peu pour annoncer toutes les séances publiques qui se tiendront après le 20 mars.

Accessibilité

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite via l'entrée située sur le côté de l'hôtel de ville, au 510 de la rue Gosford. La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert en avisant le Service du greffe cinq jours à l'avance, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les personnes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires du public peuvent s'inscrire au cours des 30 minutes précédant la séance. Il est également possible de s'inscrire à l'avance ou de déposer un mémoire en communiquant avec le Service du greffe au 514 872-3000. La documentation peut être consultée aux bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement, au Service du greffe et à l'adresse suivante :

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Renseignements : Service du greffe
Division des élections, de la réglementation et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal, QC, H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
Télécopieur : 514 872-5655
commissions@ville.montreal.qc.ca
@Comm_MTL